

### Initiatives parlementaires

Comme je le disais il y a un moment, il faut se demander ce que signifie le serment d'allégeance? Le but du serment est de s'assurer, ou du moins d'avoir une certaine assurance, que les gens qui deviennent Canadiens prennent une forme d'engagement vis-à-vis de leur nouveau pays, le Canada. Ils ont choisi le Canada, parmi tous les pays du monde où il est possible d'aller, et trois ans après leur admission comme immigrant reçu ils peuvent demander leur citoyenneté. C'est ce qu'ils ont fait. Ils n'ont pas demandé à devenir citoyens britanniques, australiens, indiens ou autres.

Mais, lorsqu'ils lisent le serment d'allégeance actuel, ils ne sont pas sûrs du pays auquel ils jurent allégeance puisque dans le serment actuel, c'est à Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, qu'ils prêtent allégeance.

Je dois vous dire que cela est très déroutant pour un grand nombre de nouveaux Canadiens qui viennent dans notre pays, vraiment très déroutant. Et je vous dis, à vous et à la Chambre, que si nous voulons que ce serment d'allégeance ait un sens pour ces gens qui viennent s'installer au Canada et qui s'engagent à le servir, il faut que cet engagement soit clair, précis et sans équivoque. Si nous voulons que le serment d'allégeance soit clair, précis et honnête, il faut que ce soit au Canada, en premier lieu, et à la Constitution canadienne que les gens prêtent allégeance, pas à Sa Majesté la reine Elizabeth II.

Personnellement, je n'ai rien contre Sa Majesté la reine Elizabeth II et je me garderai bien de commenter les récents ennuis de la monarchie. C'est une autre affaire. Ce dont je parle, c'est du but et de la raison d'être d'un serment d'allégeance dans notre Constitution et de la nécessité de garantir qu'un tel serment soit clair pour tous les néo-Canadiens qui prêtent serment au Canada et qui s'engagent envers notre pays.

Je pourrais vous citer des exemples qui se sont passés dans mon propre bureau de circonscription, comme le cas de ce jeune Américain d'origine italienne qui était venu au Canada pour affaires 20 ans auparavant. Immigrant reçu au Canada depuis 20 ans, il décide finalement de devenir citoyen canadien et se rend au bureau de la citoyenneté, au Secrétariat d'État, pour se renseigner sur la façon de procéder. On lui dit que tout est parfait, qu'il a été un bon immigrant reçu et on lui remet les documents appropriés.

Le jour où il doit prêter le serment d'allégeance, il s'aperçoit qu'il doit s'engager à servir Sa Majesté la reine et non le Canada; il refuse. Il dit qu'il n'a pas choisi d'aller en Grande-Bretagne mais au Canada en raison de ses caractéristiques, de ses valeurs, ses habitants, son

mode de vie. Il refuse donc. Tout en saisissant bien son problème, j'ai tenté de le convaincre parce que je voyais en lui un bon électeur, un bon citoyen canadien. Au bout de deux ans, il a fini par prêter serment, mais à contre-cœur.

Lors du récent débat référendaire, il a beaucoup été question de l'unité canadienne et de patriotisme. Quand je discutais de la reconnaissance de la société distincte du Québec—il faut dire que j'ai passé le plus clair de mon temps en dehors du Québec, même si ma circonscription se trouve à Montréal—des gens m'ont dit qu'ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi certains Québécois préféraient la fleur de lys aux symboles canadiens, pourquoi ils faisaient passer le Québec avant le Canada. Je leur disais que c'était intéressant parce que je rencontrais des Québécois de ma circonscription qui estimaient, pour leur part, que les Canadiens préféraient la monarchie britannique et la Grande-Bretagne au Canada et ses symboles.

C'est un fait. Si notre pays n'est pas uni et si nos symboles ne sont pas toujours respectés comme il se devrait, c'est que nous avons conservé un grand nombre de symboles et de traditions qui rappellent le Royaume-Uni, la Grande-Bretagne et la monarchie britannique. Cela crée de la confusion chez beaucoup de gens qui aspirent au patriotisme et à l'unité nationale. La situation n'est pas claire à leurs yeux.

• (1510)

S'il y a des Québécois qui semblent préférer le Québec et les symboles québécois au Canada et à ses symboles, pourquoi ne pas faire cas également des Canadiens qui semblent préférer la Grande-Bretagne et ses symboles monarchiques aux nôtres?

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il y a eu ici un mouvement en faveur des symboles canadiens, des traditions canadiennes et des institutions canadiennes. Dans l'immédiat après-guerre, on a nommé le premier gouverneur général d'origine canadienne. Auparavant nos gouverneurs généraux avaient toujours été des sujets britanniques.

On ne peut plus interjeter appel auprès du Conseil privé. La Cour suprême du Canada est la cour d'appel de dernier recours pour les affaires canadiennes. Avant 1948 ou 1949, je crois, on pouvait s'adresser au *Privy Council* de Londres.

On a adopté la Loi sur la citoyenneté canadienne. Ce n'est que depuis la fin des années 1940 que nous avons la citoyenneté canadienne. Avant cela, les Canadiens étaient des sujets britanniques et partageaient étrangement la citoyenneté britannique des habitants du Royaume-Uni.